

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 15 MAI 2017, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h04 sont présents madame la conseillère Sophie Bourassa ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Est absente madame la conseillère Clarisse Viens.

Sont également présents le directeur général intérimaire, monsieur Alain Cousson, ing. et la greffière, Me Julie Waite.

---

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 15 mai 2017 ouverte.

**RÉSOLUTION  
2017-05-123**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

- en ajoutant le mot « mineure » au titre du point 8.2;
- en retirant le point 6.14 Utilisation des piscines municipales de la Ville de Beloeil et la Municipalité de McMasterville;
- en ajoutant le point 13.1 Versement d'un montant de 1 000 \$ à la Croix rouge – Sinistrés – Inondations.

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2017

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
  - 2.1) Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 avril 2017
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 avril 2017
4. Avis de motion
5. Réglementation
  - 5.1 Adoption du Règlement numéro 451 prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions
  - 5.2 Position du conseil municipal : Règlement d'emprunt numéro E-449 décrétant l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures sur la rue Laurier, entre le Chemin des Patriotes et la rue Saint-John, et autorisant un emprunt aux fins de leur réalisation

5.3 Adoption du Règlement d'emprunt numéro E-450 décrétant l'exécution de travaux de construction d'une piscine extérieure, d'un bâtiment et de l'aménagement extérieur et autorisant un emprunt aux fins de leur réalisation et abrogeant le Règlement d'emprunt numéro E-442 décrétant une dépense de 1 800 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour réaliser des travaux de réfection des installations de la piscine municipale Edmond Auclair

## 6. Administration générale

6.1 Transaction et quittance – Sortie de secours de l'hôtel de Ville – Autorisation de signature

6.2 Renouvellement de la cotisation annuelle – Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)

6.3 Résolution mandatant des employés municipaux à signer tout document requis par la Société de l'assurance automobile du Québec à l'occasion de l'acquisition ou de la cession d'un véhicule

6.4 Autorisation à des employés municipaux – Reproduction de clés des bâtiments municipaux

6.5 Nomination d'un employé municipal – Membre substitut du comité consultatif régional d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

6.6 Reconnaissance des collines Montérégiennes

6.7 Enquêtes de la Commission municipale du Québec – Honoraires professionnels de Me Marc Lalonde de la firme Bélanger Sauvé avocats – Autorisation de paiement

6.8 Embauche de monsieur Marc Archambault au poste de chef d'équipe aux parcs, espaces verts et bâtiments

6.9 Embauche de monsieur Julien Gauthier au poste de chef d'équipe à la voirie

6.10 Dossier d'une employée cadre

6.11 Achat d'un chapiteau – Les chapiteaux Maska inc.

6.12 Appui à La Municipalité de Saint-Séverin et à la Ville de Bedford – Participation des membres du conseil municipal aux séances extraordinaires par voie électronique

6.13 Revenu Québec – Désignation

6.14 Utilisation des piscines municipales de la Ville de Beloeil et la Municipalité de McMasterville

6.15 Appui de la Ville d'Otterburn Park à La Coopérative de solidarité santé de la Rive

6.16 Demande d'une carte de crédit – Monsieur Alain Cousson, ing., directeur général intérimaire

6.17 Dunton Rainville avocats – Paiement des honoraires professionnels pour services rendus

## 7. Finances

7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 12 avril au 9 mai 2017

7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2017-05-01

- 7.3 Dépôt des états comparatifs semestriels des revenus et des dépenses en date du 30 avril 2017
8. Développement et mise en valeur du territoire
  - 8.1 Demande de dérogation mineure – 599, chemin des Patriotes
  - 8.2 Demande de dérogation – 315, rue Borden
  - 8.3 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 315, rue Borden
  - 8.4 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 164, rue Eleanor
  - 8.5 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 185, rue Eleanor
  - 8.6 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 295, rue du Prince-Albert
  - 8.7 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 168, rue Helen
  - 8.8 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 80, rue d'Oxford
9. Travaux publics
  - 9.1 Octroi du contrat d'enlèvement du crépi au Centre sportif Edmond Auclair – Isolation Algon 2000
10. Famille, culture et loisir
  - 10.1 Participation financière de la Ville au gala du club de gymnastique Acro-Gym Lobers
  - 10.2 Ensemble vocal du Mont-Saint-Hilaire – Commandite de la Ville
  - 10.3 Octroi d'une gratuité de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Club FADOQ Otterburn Park
  - 10.4 Octroi d'un mandat – Chargée de projet pour la mise à jour de la politique familiale municipale et du plan d'action – Autorisation de signature
  - 10.5 Entente entre la Ville et l'association Art et Musique pour Tous – Approbation du texte et autorisation de signature
  - 10.6 Octroi d'une gratuité de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Troupe du Théâtre des Deux Rives
  - 10.7 Service du loisir et de la culture – Saison 2017 – Embauche d'employés saisonniers
  - 10.8 Octroi d'une aide financière – Fête des voisins
11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

## **RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame la mairesse Danielle Lavoie souhaite bienvenue à l'assistance et fait état des dossiers suivants :

### **Directeur général intérimaire**

Avant de vous relater nos dernières réalisations, permettez-moi de vous présenter monsieur Alain Cousson, notre directeur général intérimaire qui est en poste depuis le 19 avril dernier. Ingénieur civil de formation, monsieur Cousson a une feuille de route impressionnante ayant cumulé plusieurs fonctions dans différentes villes.

Tout le personnel est à même de constater les compétences à différents niveaux de monsieur Cousson. Au nom du conseil municipal et du personnel, je souhaite la bienvenue dans les murs d'Otterburn Park.

### **Inondations**

Au cours du dernier mois, toutes les équipes de la Ville étaient à pied d'oeuvre pour accueillir le printemps. Dame nature nous a joué quelques tours.

Comme vous avez pu le constater, la Ville était en état de veille depuis bientôt trois (3) semaines. Cent trente-quatre (134) résidences étaient susceptibles d'être inondées. Pompiers, cols bleus, cols blancs, cadres et votre mairesse sont intervenus en prévention de concert avec les représentants ministériels.

Heureusement, le niveau de l'eau de la rivière s'est maintenu en bas de l'alerte nécessaire. Les techniciens de la Régie Intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR) ont su nous transmettre régulièrement le niveau de l'eau et nous les en remercions. Je tiens à exprimer, au nom du conseil, ma fierté envers tout le personnel mobilisé et prêt à intervenir.

Une formation de mise à jour sur les mesures d'urgence aura lieu le 23 mai prochain. Nous en profiterons pour ajuster notre plan de mesures d'urgence. Nous sommes en 2017...

Enfin, par souci de solidarité avec les citoyens des villes durement touchés par les inondations, notre Service de sécurité incendie et de sauvetage a répondu présent le 7 mai dernier. De concert avec la Ville de Beloeil, nous avons signifié à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec que nous étions en mesure de fournir :

- Poste de commandement;
- Autopompe 1X;
- Pompe portative P-509
- Personnel avec la formation nautique (avec Beloeil); et
- Polar 75 (gilet gonflable de sauvetage).

Comme vous pouvez le constater, nous étions et sommes prêts pour nos citoyens et pour l'entraide chez nos voisins. Merci encore à tout notre personnel mobilisé. Nous pouvons compter sur vous.

### **Tour Telus**

La semaine dernière des représentants de Telus nous informaient qu'ils allaient s'adresser à Industrie Canada pour prendre une décision quant à l'installation d'une tour à Otterburn Park.

Telus, dans le même envoi, nous informait qu'une Demande d'avis préalable à la demande de certificat d'autorisation (CA) avait été adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les Bosquets Albert Hudon. Le MDDELCC « considère qu'il serait plus avantageux pour les citoyens, la Ville et pour la compagnie Telus que la tour s'installe dans un endroit déjà perturbé afin de ne pas intervenir dans l'un des derniers milieux boisés d'importance de la Ville ». Nous attendrons donc l'avis d'Industrie Canada.

### **Camp de jour**

Le camp de jour se tiendra à la Colonie les Bosquets cette année puisque les écoles en travaux ne sont pas disponibles.

### **Lancement de la politique MADA au Centre culture et communautaire de la Pointe-Valaine, le 4 mai 2017**

Les membres du comité consultatif dont plusieurs feront partie du comité de suivi étaient heureux de participer à la conférence de presse. Le président, monsieur Nelson G. Tremblay a fait une belle présentation.

La journaliste de *L'Oeil Régional*, madame Karine Guillet était présente ainsi que la représentante de notre député provincial. J'ai quitté les Assises de l'UMQ pour être présente à cette importante politique pour plus de 22 % de nos citoyens.

Le conseil aura à réaliser diverses activités contenues dans le plan d'action 2017-2019.

Déjà, avec la FADOQ-Otterburn Park, la Ville participe à plusieurs actions. Bravo à nos aînés actifs et en santé. Bel exemple pour nos jeunes!

### **Assises de l'UMQ, les 4 et 5 mai 2017**

Pour la troisième fois, j'assistais à ces Assises des plus intéressantes et formatrices.

- FCM, contact avec monsieur Guillaume Couillard au sujet d'une subvention possible pour des projets d'énergies renouvelables. Piscine? Bâtiments avec géothermie? Offre de visite à la Ville avec monsieur Philippe Lazure, directeur du Service des travaux publics / Protection du climat en cinq (5) étapes / Prêts jusqu'à 80 % des frais administratifs pour des projets en immobilisation, eau, énergie, matières résiduelles, sites contaminés, transport / Fonds municipal vert : 50 % des coûts admissibles pour un maximum de 350 000 \$ (informations transmises à monsieur Cousson);
- Atelier : Promouvoir les atouts de notre Ville – Une question de marketing / Conférencier monsieur Jacques Nantel, coauteur du Code Québec, à lire : 7 traits particuliers des Québécois à considérer pour la promotion de nos projets;
- Projet coup de cœur : À Sherbrooke, le corps policier a présenté un projet d'utiliser un chien policier Kanak pour le soutien émotionnel des enfants victimes d'abus physiques et sexuels. Le chien est allé deux (2) fois à la cour pour aider les enfants à témoigner. Nous étions à la table du chien entraîné par Mira. Il est monté sur scène recevoir son prix accompagné de ses maîtres;
- Autre projet notable : À Thetford Mines, on a transformé le site minier en site historique sur l'histoire de la mine. À visiter, etc.;

### **Déjeuner gastronomique pour les trente (30) ans de la Maison de répit l'Intermède, à l'hôtel Rive-Gauche, le 7 mai 2017**

Sous la présidence d'honneur de monsieur Jacques Rémy, directeur de la Caisse Desjardins de Beloeil–Mont-Saint-Hilaire. Près de deux cents (200) personnes présentes.

Deux (2) maires et deux (2) mairesses étaient présents. Le témoignage de parents de deux (2) enfants atteints d'une maladie génétique du chromosome X a été très touchant et courageux.

**Derniers rappels :**

- Le 10 juin, rendez-vous à la Pointe-Valaine pour l'inauguration du parc, dès 19h30. Il reste encore quelques billets. C'est gratuit;
- Le 17 juin, rendez-vous à la halte routière pour le premier samedi du marché public et ce, jusqu'au 9 septembre.

**Piscine extérieure**

Le contrat d'enlèvement du crêpi au Centre sportif Edmond Auclair sera donné ce soir.

**Mâts et drapeaux**

Enfin, vous pourrez constater que nous avons nos trois (3) mâts et drapeaux sur le terrain de l'hôtel de ville et deux (2) à la Pointe-Valaine.

Madame la mairesse Danielle Lavoie remercie l'assistance de leur attention et lui souhaite une bonne soirée.

**RÉSOLUTION  
2017-05-124**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 18 AVRIL 2017**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux ,

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 avril 2017, tel que rédigé.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME TENUE LE 26 AVRIL 2017**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 avril 2017.

*Note de la séance :*

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 451.*

**RÉSOLUTION  
2017-05-125**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 451 PRÉVOYANT LE PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ  
POUR PRÉJUDICE MATÉRIEL SUBI EN RAISON DE L'EXERCICE DES FONCTIONS**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 avril 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que madame la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**D'ADOPTER** le Règlement numéro 451 prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
2017-05-126**

**POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL : RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-449 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE LAURIER, ENTRE LE CHEMIN DES PATRIOTES ET LA RUE SAINT-JOHN, ET AUTORISANT UN EMPRUNT AUX FINS DE LEUR RÉALISATION**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a donné, lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2017, un avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement d'emprunt numéro E-449 décrétant l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures sur la rue Laurier, entre le chemin des Patriotes et la rue Saint-John, et autorisant un emprunt aux fins de leur réalisation;

**CONSIDÉRANT** qu'après autre analyse et recommandation datées du 10 mai 2017 et émises par le directeur du Service des travaux publics, le conseil municipal veut abandonner ce processus d'adoption règlementaire dans ce présent dossier;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** le conseil municipal abandonne les procédures d'adoption du Règlement d'emprunt numéro E-449 décrétant l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures sur la rue Laurier, entre le chemin des Patriotes et la rue Saint-John, et autorisant un emprunt aux fins de leur réalisation.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse fait mention à l'assistance de l'objet, de la portée, du coût, du mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du Règlement d'emprunt numéro E-450.*

**RÉSOLUTION  
2017-05-127**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-450 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE EXTÉRIEURE, D'UN BÂTIMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR ET AUTORISANT UN EMPRUNT AUX FINS DE LEUR RÉALISATION ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-442 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 800 000 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DU MÊME MONTANT POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INSTALLATIONS DE LA PISCINE MUNICIPALE EDMOND AUCLAIR**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 avril 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que madame la mairesse a fait mention de l'objet, de la portée, du coût, du mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la mairesse Danielle Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**D'ADOPTER** le Règlement d'emprunt numéro E-450 décrétant l'exécution de travaux de construction d'une piscine extérieure, d'un bâtiment et de l'aménagement extérieur et autorisant un emprunt aux fins de leur réalisation et abrogeant le Règlement d'emprunt numéro E-442 décrétant une dépense de 1 800 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour réaliser des travaux de réfection des installations de la piscine municipale Edmond Auclair, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
2017-05-128**

**TRANSACTION ET QUITTANCE – SORTIE DE SECOURS DE L'HÔTEL DE VILLE –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** qu'après des négociations entre la Ville et le propriétaire de l'entreprise CMD construction Michel Dubé inc., les parties consentent à régler hors Cour un différend portant sur des travaux de réalisation d'une sortie de secours à l'hôtel de Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 5 avril 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière, à signer pour et au nom de la Ville, la transaction et quittance ou tout autre document permettant de régler ce dossier.

**RÉSOLUTION  
2017-05-129**

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE – COMITÉ DE CONCERTATION ET DE  
VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)**

**CONSIDÉRANT** que le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu a adressé une invitation à la Ville pour le renouvellement de la cotisation annuelle;

**CONSIDÉRANT** que la mission de ce comité est de promouvoir la vision de Bassin Versant et de mettre en valeur la Vallée-du-Richelieu;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

**QUE** la Ville renouvelle sa cotisation annuelle au montant de 150 \$.

**RÉSOLUTION  
2017-05-130**

**RÉSOLUTION MANDATANT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX À SIGNER TOUT DOCUMENT  
REQUIS PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC À L'OCCASION  
DE L'ACQUISITION OU DE LA CESSIION D'UN VÉHICULE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville, à l'occasion, acquiert ou cède des véhicules;

**CONSIDÉRANT** que l'acquisition ou la cession de tels véhicules nécessite la signature d'un mandataire de la Ville sur les formulaires de la Société de l'assurance automobile du Québec;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 26 avril 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** messieurs Marc Archambault, responsable parcs et espaces verts, Julien Gauthier, préposé aux travaux publics, Pascal Gosselin, mécanicien et soudeur et Philippe Lazure, directeur du Service des travaux publics, soient mandatés

pour signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, à la suite de l'acquisition ou de la cession de tout véhicule et ce, du 16 mai 2017 au 15 mai 2018.

**RÉSOLUTION  
2017-05-131**

**AUTORISATION À DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – REPRODUCTION DE CLÉS DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire reproduire des clés des bâtiments de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mandater des employés à cette fin;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 26 avril 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** messieurs Marc Archambault, responsable parcs et espaces verts, Julien Gauthier, préposé aux travaux publics, Pascal Gosselin, mécanicien et soudeur et Philippe Lazure, directeur du Service des travaux publics, soient autorisés à faire reproduire des clés de la Ville lorsque requis.

**RÉSOLUTION  
2017-05-132**

**NOMINATION D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL – MEMBRE SUBSTITUT DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif régional d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (ci-après MRC) est composé de représentants occupant des fonctions de responsables des services d'inspection et de l'urbanisme au sein des villes et municipalités membres;

**CONSIDÉRANT** que le mandat de ce comité consiste à étudier toute question relative à l'aménagement du territoire qui est portée à l'attention de la MRC et plus spécifiquement, à l'analyse des dossiers suivants :

- la conformité des règlements municipaux d'urbanisme à l'égard du schéma d'aménagement révisé;
- les modifications apportées au schéma d'aménagement révisé et aux règlements de contrôle intérimaire;
- la conformité des interventions gouvernementales à l'égard du schéma d'aménagement révisé;
- les demandes d'exclusion de la zone agricole permanente;
- les demandes d'utilisation du sol à des fins autres qu'agricoles pour les infrastructures gouvernementales et municipales.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer, à titre de membre substitut, un employé de la Ville afin de siéger au sein du comité consultatif régional d'aménagement de la MRC en cas d'absence de madame Julie Guilmain, directrice du Service de l'urbanisme et membre régulier de notre Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 25 avril 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur Mathieu Lemay-Tougas, inspecteur en urbanisme, à titre de membre substitut de la Ville, afin de siéger au sein du comité consultatif régional d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu en cas d'absence de madame Julie Guilmain, directrice du Service de l'urbanisme et membre régulier de notre Ville.

**RÉSOLUTION  
2017-05-133**

**RECONNAISSANCE DES COLLINES MONTÉRÉGIENNES**

**CONSIDÉRANT** que les montérégiennes constituent un joyau du patrimoine collectif du Québec et qu'il est de notre devoir de le transmettre aux générations futures;

**CONSIDÉRANT** que les gestes futurs de protection et de mise en valeur des collines Montérégiennes doivent s'inscrire dans une vision commune et durable qui respecte les spécificités propres à chacune des collines;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de développer, reconnaître et promouvoir une image identitaire des collines Montérégiennes dans leur ensemble;

**CONSIDÉRANT** que les connaissances liées aux collines Montérégiennes doivent faire l'objet de diffusion et de sensibilisation auprès de la population et des décideurs concernés;

**CONSIDÉRANT** qu'il faut favoriser la concertation entre les divers intervenants pour bien répondre aux enjeux globaux liés aux collines Montérégiennes;

**CONSIDÉRANT** que le mont Saint-Hilaire fait partie intégrante des collines Montérégiennes et détermine le développement de notre territoire ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville s'inscrit comme un partenaire des collines Montérégiennes dans leur ensemble;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

**QUE** la Ville reconnaisse la valeur identitaire du patrimoine collectif que constituent les collines Montérégiennes et exprime sa volonté d'œuvrer à l'émergence d'une vision commune permettant d'accomplir des gestes significatifs pour la protection et la mise en valeur durable des collines Montérégiennes dans le respect du patrimoine naturel, historique, culturel et paysager spécifique à chacune d'elles.

**RÉSOLUTION  
2017-05-134**

**ENQUÊTES DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – HONORAIRES  
PROFESSIONNELS DE ME MARC LALONDE DE LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS  
– AUTORISATION DE PAIEMENT**

Note de la séance :

*Monsieur le conseiller Luc Lamoureux demande le vote.*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :** *Madame la conseillère Sophie Bourassa, messieurs les conseillers Nelson G. Tremblay, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc-Fortin et Luc Lamoureux et madame la mairesse Danielle Lavoie.*

**ONT VOTÉ CONTRE :** -----

**CONSIDÉRANT** qu'un membre du conseil municipal fait l'objet de deux (2) dossiers d'enquête de la Commission municipale du Québec, relativement à l'éthique et à la déontologie, dont les numéros de dossier sont CMQ-66159 et CMQ-66216;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce stade, il appert que ces enquêtes sont fondées sur l'allégation d'un acte ou d'une omission dans l'exercice de ses fonctions à titre de membre du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** l'article 604.6 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT** que le membre du conseil municipal visé par ces enquêtes retient les services professionnels de Me Marc Lalonde de la firme Bélanger Sauvé avocats pour assurer sa défense dans les présents dossiers;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal autorise la trésorière à payer à Me Marc Lalonde, de la firme Bélanger Sauvé avocats, les frais raisonnables liés à la défense du membre du conseil municipal visé dans le cadre des présents dossiers d'enquête.

**RÉSOLUTION  
2017-05-135**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR MARC ARCHAMBAULT AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE AUX PARCS, ESPACES VERTS ET BÂTIMENTS**

**CONSIDÉRANT** que lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2017, la résolution adoptée et portant le numéro 2017-04-097 autorisait la Ville à proposer au Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501) (ci-après Syndicat) de créer une nouvelle fonction, soit celle de chef d'équipe aux parcs, espaces verts et bâtiments;

**CONSIDÉRANT** qu'à cet effet, une lettre d'entente fut signée entre le Syndicat et la Ville et cette dernière a accompli la procédure prescrite à la convention collective de travail des employés cols bleus afin de combler ce poste;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Marc Archambault occupe le poste de responsable parcs espaces verts et a déposé sa candidature pour combler le poste ainsi créé;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 10 mai 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville embauche monsieur Marc Archambault au poste de chef d'équipe aux parcs, espaces verts et bâtiments, à compter du 15 mai 2017;

**QUE** les conditions de travail de monsieur Archambault soient fixées conformément à la convention collective de travail des employés cols bleus qui lui sont applicables, le cas échéant;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement du salaire et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-141 Travaux publics - salaire régulier.

**RÉSOLUTION  
2017-05-136**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR JULIEN GAUTHIER AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE À LA VOIRIE**

**CONSIDÉRANT** que lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2017, la résolution adoptée et portant le numéro 2017-04-097 autorisait la Ville à proposer au Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501) (ci-après Syndicat) de créer une nouvelle fonction, soit celle de chef d'équipe à la voirie;

**CONSIDÉRANT** qu'à cet effet, une lettre d'entente fut signée entre le Syndicat et la Ville et cette dernière a accompli la procédure prescrite à la convention collective de travail des employés cols bleus afin de combler ce poste;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Julien Gauthier occupe le poste de préposé aux travaux publics et a déposé sa candidature pour combler le poste ainsi créé;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 10 mai 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville embauche monsieur Julien Gauthier au poste de chef d'équipe à la voirie, à compter du 15 mai 2017;

**QUE** les conditions de travail de monsieur Gauthier soient fixées conformément à la convention collective de travail des employés cols bleus qui lui sont applicables, le cas échéant;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement du salaire et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-141 Travaux publics - salaire régulier.

**RÉSOLUTION  
2017-05-137**

**DOSSIER D'UNE EMPLOYÉE CADRE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a adopté la résolution portant le numéro 2016-08-300 retenant les services de l'employée dont le numéro est le 2917 pour occuper le poste de directrice du Service de l'urbanisme de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que le contrat de travail intervenu entre la Ville et l'employée stipule une période de probation de six (6) mois, soit au moins cent vingt (120) jours travaillés, à compter de la date d'entrée en fonction, soit le 2 août 2016;

**CONSIDÉRANT** que lors d'une séance extraordinaire tenue le 13 février 2017, la Ville a adopté la résolution portant le numéro 2017-02-023 prolongeant d'une période de trois (3) mois additionnels ladite période de probation, soit jusqu'au 21 mai 2017;

**CONSIDÉRANT** le départ du directeur général par intérim le 10 mars 2017, lequel fut remplacé de façon intérimaire par la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe et par la directrice du Service des finances et de la trésorerie, dans l'attente de la nomination d'un nouveau directeur général;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a adopté la résolution portant le numéro 2017-04-105 confirmant l'embauche d'un nouveau directeur général intérimaire le 18 avril 2017, dont l'entrée en fonction est effective en date du 19 avril 2017;

**CONSIDÉRANT** dans les circonstances qu'il y a lieu de prolonger la période de probation de la directrice du Service de l'urbanisme et ce, pour une période de deux (2) mois additionnels, soit jusqu'au 22 juillet 2017.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la période de probation de l'employée dont le numéro est le 2917, soit prolongée d'une période de deux (2) mois additionnels, soit jusqu'au 22 juillet 2017.

**RÉSOLUTION  
2017-05-138**

**ACHAT D'UN CHAPITEAU – LES CHAPITEAUX MASKA INC.**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut faire l'acquisition d'un chapiteau servant à divers événements extérieurs;

**CONSIDÉRANT** que le Service du loisir et de la culture a formulé une demande de prix auprès de deux fournisseurs qui effectuent la vente de chapiteaux;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 mai 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposée par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** la Ville achète de gré à gré, à l'entreprise Les chapiteaux Maska inc., un chapiteau d'une dimension de 20 pieds par 40 pieds, au montant de 9 841,86 \$,

taxes applicables incluses et conformément à l'offre déposée par cette entreprise et datée du 26 septembre 2016;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 59-110-00-000 Excédent de fonctionnement non affecté.

**RÉSOLUTION  
2017-05-139**

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVERIN ET À LA VILLE DE BEDFORD –  
PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX SÉANCES  
EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**CONSIDÉRANT** que lors de séances extraordinaires du conseil municipal, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

**CONSIDÉRANT** que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil;

**CONSIDÉRANT** que seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a déjà permis, outre le cas susmentionné, la présence de membres du conseil à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- dans le Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

**CONSIDÉRANT** qu'il serait opportun que les membres du conseil municipal puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

**CONSIDÉRANT** que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait notamment la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

**QUE** la Ville appuie la Municipalité de Saint-Séverin et la Ville de Bedford dans leurs démarches entreprises dans le cadre de cette demande;

**QUE** la Ville demande au gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et la Loi sur les cités et villes afin de permettre, lors de séances extraordinaires du conseil municipal, que les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires;

**QUE** la Ville transmette copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député provincial monsieur Simon Jolin Barrette ainsi qu'à la Municipalité de Saint-Séverin et la Ville de Bedford.

**RÉSOLUTION  
2017-05-140**

**REVENU QUÉBEC – DÉSIGNATION**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 mai 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposée par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** madame Diane Gaudette, directrice du Service des finances et de la trésorerie, dont les trois (3) derniers chiffres du numéro d'assurance sociale sont 408, soit désignée par la Ville, dans le cadre du changement aux services en ligne effectué par Revenu Québec, pour :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

**QUE** la Ville accepte que le ministre du Revenu communique à madame Diane Gaudette, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec;

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

**RÉSOLUTION  
2017-05-141**

**APPUI DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE LA RIVE**

**CONSIDÉRANT** que la Coopérative de solidarité santé de la Rive (ci-après Coopérative) demande l'appui de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que la Coopérative est un organisme à but non lucratif d'intérêt public;

**CONSIDÉRANT** que la Coopérative a comme double mission l'information et l'éducation en matière de santé ainsi que la dispensation de soins infirmiers;

**CONSIDÉRANT** que la Coopérative accueillera des membres domiciliés dans plusieurs villes et municipalités de la région;

**CONSIDÉRANT** les nombreux appuis déjà reçus par la Coopérative;

**CONSIDÉRANT** que la Coopérative désire déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que les projets déposés au Fonds doivent être appuyés par une résolution des villes et municipalités concernées;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville appui la demande d'aide financière de la Coopérative de solidarité santé de la Rive au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu.

**RÉSOLUTION  
2017-05-142**

**DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT – MONSIEUR ALAIN COUSSON, ING., DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de pourvoir à certains achats pour les besoins de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 mai 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** le conseil municipal approuve la demande d'une carte de crédit pour monsieur Alain Cousson, ing., directeur général intérimaire, auprès de Visa Desjardins pour une limite maximale de 5 000 \$.

**RÉSOLUTION  
2017-05-143**

**DUNTON RAINVILLE AVOCATS – PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR SERVICES RENDUS**

*Note de la séance :*

*Monsieur le conseiller Luc Lamoureux demande le vote.*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :** *Messieurs les conseillers Nelson G. Tremblay, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc-Fortin et madame la mairesse Danielle Lavoie.*

**ONT VOTÉ CONTRE :** *Madame la conseillère Sophie Bourassa et monsieur le conseiller Luc Lamoureux.*

**CONSIDÉRANT** que les services professionnels de la firme Dunton Rainville avocats ont été retenus dans le cadre de dossiers de relations de travail;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 11 mai 2017;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

**QUE** la Ville autorise le versement d'une somme de 4 124,78 \$, taxes applicables incluses, à la firme Dunton Rainville avocats, pour les services professionnels rendus dans le cadre de dossiers de relations de travail.

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-412 Administration – honoraires juridiques.

**RÉSOLUTION  
2017-05-144**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 12 AVRIL AU 9 MAI 2017**

**CONSIDÉRANT** que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 12 avril au 9 mai 2017 tels que ci-après :

**Déboursés par chèques**

Liste des prélèvements	40 358,55 \$
Liste des dépôts directs	108 849,06 \$
Liste au 9 mai 2017 Chèques n <sup>os</sup> 16320 à 16357	38 807,42 \$

Chèques n <sup>os</sup> 16358 à 16404	214 523,23 \$
---------------------------------------	---------------

**Déboursés par retraits bancaires** **366 628,92 \$**

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** **769 167,18 \$**

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2017-05-01**

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2017-05-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET DES DÉPENSES EN DATE DU 30 AVRIL 2017**

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, au cours de chaque semestre, la trésorière dépose, lors d'une séance du conseil, deux (2) états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant réalisés jusqu'au dernier jour du mois, qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

À cette fin, la directrice du Service des finances et trésorière, madame Diane Gaudette, dépose les états comparatifs semestriels des revenus et des dépenses de la Ville en date du 30 avril 2017, tels qu'elle les a dressés.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, madame la mairesse invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.*

**RÉSOLUTION  
2017-05-145**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 599, CHEMIN DES PATRIOTES**

**CONSIDÉRANT** que suite à un projet d'agrandissement autorisé au permis 2007-0039, la demande vise à autoriser une marge de recul latérale de 1,83 m;

**CONSIDÉRANT** que la grille des spécifications annexée au Règlement de zonage numéro 431 prescrit une marge de recul latérale minimale de 1,95 m;

**CONSIDÉRANT** que le plan d'implantation réalisé par monsieur Martin Lavoie, arpenteur-géomètre, en date du 9 novembre 2006, sous le numéro 16581 de ses minutes projetait une marge latérale de 1,98 m;

**CONSIDÉRANT** que le citoyen tient à spécifier que suite à la recommandation d'un inspecteur à l'époque, l'emplacement projeté de l'agrandissement aurait été identifié par des repères. Cet emplacement aurait été vérifié par l'inspecteur avant de débiter les travaux;

**CONSIDÉRANT** que le tout en référence au plan de localisation, réalisé par monsieur Jean-Luc Fortin, arpenteur-géomètre, en date du 14 septembre 2016, sous le numéro 4438 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT** que toute dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que pour accorder une dérogation mineure, l'application du règlement doit avoir pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure ne doit pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT** que dans le cas d'une construction, dont les travaux sont en cours ou déjà exécutés, la construction doit avoir fait l'objet de permis et les travaux doivent avoir été exécutés de bonne foi;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 365 et 431;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2017-10-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 avril 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, madame la mairesse invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.*

**RÉSOLUTION  
2017-05-146**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 315, RUE BORDEN**

**CONSIDÉRANT** que suite à la vente du lot arrière le 6 octobre 2014, la demande vise à autoriser une marge de recul arrière de 6,21 m;

**CONSIDÉRANT** que la grille des spécifications du Règlement de zonage numéro 431 indique que pour la zone H-39, la distance minimale pour une marge de recul arrière est de 7,5 m;

**CONSIDÉRANT** qu'un permis de construction portant le numéro 2015-00181 a été émis pour le lot arrière et qu'un bâtiment principal a été construit depuis;

**CONSIDÉRANT** que le tout fait référence au certificat de localisation, réalisé par monsieur Jean-Luc Fortin, arpenteur-géomètre, en date du 15 septembre 2015, sous le numéro 3226 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT** que toute dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que pour accorder une dérogation mineure, l'application du règlement doit avoir pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure ne doit pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT** que dans le cas d'une construction, dont les travaux sont en cours ou déjà exécutés, la construction doit avoir fait l'objet de permis et les travaux doivent avoir été exécutés de bonne foi;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 365 et 431;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2017-11-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 avril 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2017-05-147**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 315, RUE  
BORDEN**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise le remplacement du revêtement de toiture par une membrane de bitume modifié avec des polymères SBS de couleur blanche;

**CONSIDÉRANT** que la toiture a une pente très faible et cette dernière n'est que très peu visible de la rue;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2017-12-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 avril 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal refuse la demande de PIIA telle que présentée. Le choix de couleur ne s'harmonise pas avec les toitures avoisinantes qui possèdent des couleurs sobres telles que recommandée par la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**RÉSOLUTION  
2017-05-148**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 164, RUE  
ELEANOR**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise le remplacement d'un patio attaché au bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que ce dernier sera implanté en cour arrière;

**CONSIDÉRANT** que la construction sera faite de bois traité;

**CONSIDÉRANT** qu'il y aura ajout d'une galerie de 5' x 2'1/2 avec rampes en bois traité;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2017-13-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 avril 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2017-05-149**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 185, RUE  
ELEANOR**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise l'ajout d'un patio attaché au bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que ce dernier sera implanté en cour arrière;

**CONSIDÉRANT** que la construction sera faite de bois traité;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2017-14-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 avril 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2017-05-150**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 295, RUE DU  
PRINCE-ALBERT**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à l'ajout d'un patio attaché au bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que ce dernier sera implanté en cour arrière;

**CONSIDÉRANT** que la construction sera faite de bois traité;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2017-15-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 avril 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2017-05-151**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 168, RUE HELEN**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à agrandir le bâtiment principal en cour arrière;

**CONSIDÉRANT** que les matériaux de revêtement extérieur seront de vinyle couleur « sable »;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement de toiture sera fait d'une membrane élastomère de la même couleur que celle sur la maison;

**CONSIDÉRANT** que le projet conservera l'aspect champêtre qui donne un cachet particulier aux secteurs *du Vieux-Otterburn et du Pont-Noir*;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2017-16-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 avril 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que le revêtement de la toiture de l'agrandissement soit le même que la partie existante.

**RÉSOLUTION  
2017-05-152**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 80, RUE D'OXFORD**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à agrandir le bâtiment principal en y ajoutant un deuxième étage;

**CONSIDÉRANT** que les matériaux de revêtement extérieur seront faits de revêtement horizontal de bois de couleur bleu;

**CONSIDÉRANT** que les revêtements pour la toiture seront du bardeau d'asphalte et de tôle de couleur grise;

**CONSIDÉRANT** que la grille des spécifications en annexe au Règlement de zonage numéro 431 indique que la zone P-43 se situe dans un secteur de PIIA;

**CONSIDÉRANT** que toutefois, aucun secteur n'encadre cette zone dans le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 435;

**CONSIDÉRANT** que le projet nécessite une recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2017-17-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 avril 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que les garde-corps soient en bois ou en fer forgé, tel que recommandé par la réglementation en vigueur.

**RÉSOLUTION  
2017-05-153**

**OCTROI DU CONTRAT D'ENLÈVEMENT DU CRÉPI AU CENTRE SPORTIF EDMOND  
AUCLAIR – ISOLATION ALGON 2000**

**CONSIDÉRANT** que le Service des travaux publics a formulé une demande de prix auprès de trois (3) entreprises spécialisées dans la réalisation de travaux de construction avec présence d'amiante pour effectuer l'enlèvement du crépi présent à l'extérieur des murs de fondation du bâtiment du Centre sportif Edmond Auclair;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 10 mai 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la Ville octroi le contrat pour l'exécution des travaux d'enlèvement du crépi présent à l'extérieur des murs de fondation du bâtiment du Centre sportif Edmond Auclair à l'entreprise Isolation Algon 2000, pour un montant de 13 186,43 \$, taxes applicables incluses;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-00-003 Immobilisations – loisir – piscine.

**RÉSOLUTION  
2017-05-154**

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU GALA DU CLUB DE GYMNASTIQUE ACRO-  
GYM LOBERS**

**CONSIDÉRANT** que le club de gymnastique Acro-Gym Lobers organisait son gala annuel les 29 et 30 avril 2017 à l'école secondaire Polybel de Beloeil;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a versé la somme de 200 \$ à titre de participation financière à cette organisation pour couvrir une partie des frais de location d'équipements de scène, de sonorisation et d'éclairage;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 18 avril 2017 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**DE** ratifier le versement de la somme de 200 \$ pour la tenue de cette activité annuelle, le tout conformément à la politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette participation financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Subventions aux organismes reconnus.

**RÉSOLUTION  
2017-05-155**

**ENSEMBLE VOCAL DU MONT-SAINT-HILAIRE – COMMANDITE DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** la demande de commandite formulée à la Ville au nom de l'Ensemble vocal du Mont-Saint-Hilaire;

**CONSIDÉRANT** que la Ville s'engage à utiliser leur programme de concert comme vitrine publicitaire en versant une contribution financière de 60 \$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 18 avril 2017 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** la Ville achète une commandite au montant de 60 \$;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette contribution soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 – Subventions aux organismes.

**RÉSOLUTION  
2017-05-156**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE – CLUB FADOQ OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 10 du Règlement de tarification numéro 399-22, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation, notamment, de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** que la demande de gratuité est présentée par le club FADOQ Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 18 avril 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la Ville offre la gratuité de cette salle, le 2 juin 2017, au Club FADOQ Otterburn Park afin de tenir une activité communautaire destinée aux aînés de la région.

**RÉSOLUTION  
2017-05-157**

**OCTROI D'UN MANDAT – CHARGÉE DE PROJET POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET DU PLAN D'ACTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville d'effectuer la mise à jour de la politique familiale municipale et du plan d'action qui en découle;

**CONSIDÉRANT** l'approbation du ministère de la Famille et la réception de la convention d'aide financière prévoyant une subvention maximale de 6 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que le cheminement de la démarche nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut retenir les services de madame Nancy Martel, qui a déjà agi à titre de chargée de projet pour accompagner la Ville dans la démarche de la politique municipalité amie des aînés (MADA);

**CONSIDÉRANT** la nécessité de débiter la démarche dans les meilleurs délais;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 18 avril 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

**QUE** la Ville octroie un mandat à madame Nancy Martel à titre de chargée de projet pour la mise à jour de la politique familiale municipale et de son plan d'action et ce, au taux horaire de 30 \$, pour un maximum de quatre cents (400) heures de travail dont la durée maximale est de vingt-quatre (24) mois (mars 2019), le tout tel que plus amplement décrit à la convention d'aide financière;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice du Service du loisir et de la culture à signer l'offre de services déposée par madame Martel;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 - Projets spéciaux du conseil.

**RÉSOLUTION  
2017-05-158**

**ENTENTE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION ART ET MUSIQUE POUR TOUS –  
APPROBATION DU TEXTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** qu'une entente de services a été négociée en 2015 entre la Ville et l'association Art et Musique pour Tous pour assurer, notamment, l'organisation d'événements sur le territoire otterburnois dont les soirées tamjams extérieures et la Fête au Village;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 26 avril 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé madame la mairesse Danielle Lavoie :

**QUE** le conseil municipal accepte le texte de la nouvelle entente et autorise la mairesse ou en son absence, la mairesse suppléante et la directrice du Service du loisir et de la culture à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-90-690 – Loisirs - événements.

**RÉSOLUTION  
2017-05-159**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE  
DE LA POINTE-VALAINE – TROUPE DU THÉÂTRE DES DEUX RIVES**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 10 du Règlement de tarification 399-22, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation, notamment de la salle du centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** que la demande de gratuité est présentée par la Troupe de Théâtre des Deux Rives afin de tenir leur assemblée générale annuelle;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> mai 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la Ville offre une gratuité de la salle du centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, à la Troupe de Théâtre des Deux Rives, le 30 août 2017 de 17h à 21h30, pour tenir leur assemblée générale annuelle.

**RÉSOLUTION  
2017-05-160**

**SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – SAISON 2017 – EMBAUCHE D'EMPLOYÉS  
SAISONNIERS**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des employés temporaires au camp de jour et aux terrains de balle de la saison estivale 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulées dans sa fiche de présentation datée du 3 mai 2017 et adressées aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** la Ville engage des employés temporaires pour combler les postes au camp de jour et de préposés aux terrains de balle de la saison estivale 2017;

**QUE** le taux horaire de ces employés soit fixé conformément à la grille des salaires des employés saisonniers de l'année 2017;

**QUE** leurs fonctions respectives soient fixées comme suit :

Nom	Fonction	Année(s) ancienneté
Nicholas Labelle	Préposé terrain de balle – parc Duncun Campbell	3
Félix Leblanc	Préposé terrain de balle – parc Duclos	2
Alexandre Boisclair	Préposé terrain de balle parcs Duclos et Duncun Campbelle	1
Adrienne Francoeur	Chef-Animatrice	3
Édouard Jamieson	Animateur SDG	2
Vincent Boyer	Animateur SDG	1
Matthieu Lessard	Animateur SDG + sauveteur	1
Xavier Delsame	Animateur SDG	1
Marianne Raymond	Animateur SDG	1
Éliott St-Germain	Animateur SDG	1
Vincent Dumas	Animateur SDG	1
Alicia Hernandez	Animateur SDG	1
Yannick Gaudette	Animateur	4
Alyssia Hubert	Animateur	1
Cassandra Lapointe	Animateur	4
Loïc Trudeau	Animateur	2
Annabelle Gosselin	Animateur	5
Rose Lapointe	Animateur	2
Amélianne Barrette Sévigny	Animateur	2
Laurence Perreault Brière	Animateur	4
Zachary Loïselle	Animateur	1
Édouard St-Amand	Animateur	1
Louis Gagnon	Animateur	1
Simon-Pierre Mercille	Animateur	3
Naomie Charron	Animateur	2
Kevin Pellerin	Animateur	1
Valérie Gauthier Nadeau	Animateur	1
Marc-Antoine Lemay	Animateur	3
Marie-Laure Grégoire	Animateur	1
Alexandra Belec	Accompagnateur	3
Anne Sylvain	Accompagnateur	4
Marjorie Boivin	Accompagnateur	1
Catherine Boulay	Accompagnateur	2
Jean Louis Doiron	Accompagnateur	1
Noémie Vinet	Accompagnateur	1

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même les postes budgétaires salaires réguliers des employés saisonniers (terrains de balle et camp de jour).

**RÉSOLUTION  
2017-05-161**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – FÊTE DES VOISINS**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière formulée à la Ville dans le cadre de la fête des voisins qui se tiendra le 10 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que l'une des orientations de cette Politique vise à ce que la Ville fasse en sorte que les familles s'approprient leur milieu de vie en participant activement au développement et au dynamisme de la vie de leur voisinage, de

leur quartier, contribuant ainsi à la croissance des sentiments d'identité et d'appartenance;

**CONSIDÉRANT** la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en vigueur à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que l'un des objectifs de cette Politique est d'encourager la clientèle jeunesse et l'initiative locale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 8 mai 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** la Ville verse respectivement une somme de 200 \$ à l'organisatrice de la fête de la rue de l'Orme, à l'organisatrice de la fête de la rue Rose (rond-point) et à l'organisatrice de la fête de la rue Bellevue;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 subvention aux organismes.

**RÉSOLUTION  
2017-05-162**

**VERSEMENT D'UN MONTANT DE 1 000 \$ À LA CROIX ROUGE – SINISTRÉS –  
INONDATIONS**

**CONSIDÉRANT** les inondations survenues sur le territoire de plusieurs villes et municipalités du Québec depuis le mois d'avril 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville accorde une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme la Croix rouge afin de venir en aide aux sinistrés;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 Projets spéciaux du conseil.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h57 à 21h18 :

- |    |                                |   |
|----|--------------------------------|---|
| 1. | <b>Louise Casavant</b>         | <b>Règlement pesticides</b>                                     |
| 2. | <b>Gilles Caron</b>            | <b>Règlement pesticides</b>                                     |
| 3. | <b>Philippe Biron</b>          | <b>Telus</b>  |
| 4. | <b>Nathalie Prévost</b>        | <b>Telus</b>  |
| 5. | <b>Louis-Georges Cournoyer</b> | <b>Telus</b>  |
| 6. | <b>Louise Casavant</b>         | <b>Sérvices/inondation</b>                                      |
| 7. | <b>Gilles Caron</b>            | <b>Telus</b>  |
| 8. | <b>Gérard Schafroth</b>        | <b>Complément d'information –<br/>Plan de mesures d'urgence</b> |

**RÉSOLUTION  
2017-05-163**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 21h18.

---

Danielle Lavoie  
**Mairesse**

---

Me Julie Waite  
**Greffière**

*Le procès-verbal n'est pas approuvé par le conseil municipal.*